



Communiqué : la Commission des droits de la personne du Manitoba

26 février 2015

La Commission rend public son rapport de consultation publique sur les animaux d'assistance

Les directeurs généraux des écoles, les propriétaires locateurs, les fournisseurs de services et les utilisateurs d'animaux d'assistance s'entendent pour dire que le rapport de la Commission des droits de la personne du Manitoba sur les animaux d'assistance constitue une étape importante pour ce qui est de clarifier les droits et les responsabilités des utilisateurs d'animaux d'assistance.

Depuis la modification du *Code des droits de la personne* en juin 2012 qui a vu le terme « chien-guide » remplacé par « animal d'assistance », il existe une certaine confusion quant au droit des particuliers utilisant un animal d'assistance de ne pas être soumis à la discrimination. Cela concerne notamment le droit d'avoir un accès garanti aux établissements publics, et les obligations correspondantes des employeurs, des fournisseurs de services et des locateurs en vue de garantir cette liberté d'accès.

Yvonne Peters, présidente du Conseil des commissaires aux droits de la personne, a déclaré qu'on a de plus en plus recours à des animaux d'assistance pour répondre aux besoins particuliers des personnes ayant des déficiences autres qu'une déficience auditive ou visuelle. Elle a ajouté que cette évolution se poursuit et que le présent rapport révèle la voie que la Commission des droits de la personne compte prendre pour garantir le respect des droits et des responsabilités de toutes les personnes concernées.

Des consultations publiques ont été tenues à Winnipeg et à Brandon en septembre et octobre 2014. Les participants ont inclus des fournisseurs de services, des représentants scolaires, des propriétaires locateurs et des utilisateurs de divers animaux d'assistance.

Des associations comme la Manitoba Restaurant and Foodservices Association (MRFA) et la Manitoba Hotel Association (MHA) appuient le rapport et sont heureuses de voir que leurs préoccupations ont été prises en considération. Scott Jocelyn, directeur de la MRFA, a déclaré que la consultation publique et le rapport qui a suivi ont mis l'accent sur l'importance de clarifier ce qui constitue un animal d'assistance et d'éduquer le public à ce sujet afin d'assurer la protection des droits de tout le monde. « J'ai tout particulièrement hâte de travailler avec la Commission et les autres parties prenantes, y compris le gouvernement provincial, pour trouver des solutions additionnelles, » a-t-il déclaré.

Frank Kosh-Schulte, président de la Professional Property Managers Association (PPMA), en est d'accord et a précisé que la clarification est un élément important au moment de décider si des

mesures raisonnables devraient être prises pour accueillir certains animaux d'assistance dans des logements locatifs.

Ce besoin d'une meilleure compréhension a été réitéré par des représentants scolaires et des propriétaires d'entreprise, ainsi que par des utilisateurs d'animaux d'assistance.

« L'aspect le plus important de ces consultations est la nécessité de veiller à ce que les utilisateurs d'animaux d'assistance ne soient pas confrontés à des obstacles et aient un accès égal aux logements locatifs ou en copropriété, aux possibilités d'emploi et aux services publics, » a déclaré Mme Peters.

Susan Hardie, directrice générale du Canadian Centre on Disability Studies et utilisatrice d'un animal d'assistance, a participé à la consultation. Elle est d'accord avec Mme Peters et a ajouté que les personnes avec des handicaps invisibles qui utilisent des animaux d'assistance peuvent faire face à un plus grand nombre d'obstacles et que les actions proposées marquent des étapes importantes vers l'élimination de ces obstacles.

« La composante éducative est essentielle et j'ai hâte de travailler avec la Commission pour que les fournisseurs de services reçoivent la clarté dont ils ont besoin, » a précisé Mme Hardie.

Le rapport comprend une série d'actions que la Commission des droits de la personne doit mettre en œuvre ainsi que des recommandations à l'intention des autres intervenants. Une mise à jour de la politique du Conseil des commissaires a été approuvée. Des modifications importantes seront apportées aux lignes directrices actuelles et de nouvelles feuilles d'information seront rédigées au cours des six prochains mois.

Le rapport et la politique du conseil de la Commission sur les animaux d'assistance se trouvent sur le site Web de la Commission au www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html

Pour planifier une entrevue, prière de communiquer avec :

Patricia Knipe
Directrice des communications
Commission des droits de la personne du Manitoba
204-945-5112 (ligne directe)
1 888 884-8681 (sans frais)
Patricia.knipe@gov.mb.ca

Défenseurs du rapport

Geri Harder-Robson, directrice générale adjointe de la Division scolaire de Hanover
Jim Baker, président-directeur général de la Manitoba Hotel Association
Frank Koch-Schulte, président de la Professional Property Managers Association

Susan Hardie, directrice générale du Canadian Centre on Disability Studies et utilisatrice d'un animal d'assistance

Scott Jocelyn, directeur de la Manitoba Restaurant and Foodservices Association;

Donald Teel, participant, de la Division scolaire de Winnipeg n° 1

Candace Borger, administratrice, soutien éducatif, Division scolaire de St. James-Assiniboia

Tanis Pshebniski, directrice générale adjointe, enseignement et programmes, Division scolaire de St. James-Assiniboia

George Leonard, entraîneur de chiens principal, Courageous Companions

Division scolaire River East Transcona

Bureau des personnes handicapées, Province du Manitoba